

Retraite : faut-il passer au régime en points ?

Le sujet sera au centre du calendrier social en 2010. Le Conseil d'orientation des retraites s'appête à proposer la transformation du régime de base en régime « en points ». Deux experts en débattent

Pour



« Il faut mettre en place un régime unique à la manière de l'Arcco »

Jacques Bichot, économiste. Professeur émérite de l'université Jean-Moulin (Lyon-III)

Quel constat dressez-vous sur les régimes actuels de retraite ?

La retraite par répartition n'est pas soutenable, car certains groupes sont en expansion (professions libérales, fonctionnaires territoriaux...), tandis que d'autres diminuent (agriculteurs, mineurs...).

Avec le système actuel, la compensation entre les groupes est imparfaite. Il faut les fusionner, y compris les régimes complémentaires, pour ne former qu'un seul régime. On ne peut pas réguler un tel « patchwork », avec les régimes de base par annuités et les complémentaires par points. Cela double les frais de gestion, entraînant un gaspillage d'au moins 2 milliards d'euros par an. Ce système est inadapté à une économie où la mobilité professionnelle est devenue la règle. Les inégalités entre régimes ne répondent plus à l'exigence d'égalité devant la loi. Les régimes par annuités, comme le régime de base, accumulent les injustices et leur complexité les rend incompréhensibles.

Que proposez-vous ?

Un régime unique, fonctionnant par points à la manière de l'Arcco [Association des régimes de retraites complémentaires], que les Français connaissent bien. Chaque cotisation vieillesse permettrait d'acquiescer un certain nombre de points dont la valeur au moment de la retraite serait immédiatement connue. Pour que l'édifice soit solide, il devrait être construit sur des bases saines. Cela suppose un prin-

« Les régimes par annuités accumulent les injustices »

cipe d'équilibre budgétaire, dans lequel on ne distribue que ce qui rentre dans les caisses ; la possibilité de puiser dans les réserves les années de dépression étant compensée par l'obligation de reconstituer des réserves quand la conjoncture s'améliore. Il faudrait fixer un taux maximum de cotisation, et prévoir une retraite à la carte fractionnable et réversible. Ainsi, chacun pourrait demander à recevoir sa pension ou une fraction à n'importe quel âge, ou presque, par exemple à partir de 50 ans et jusqu'à 90 ans. En cas de départ précoce à la retraite, ce système permettrait de compenser la durée plus longue de perception de la pension par une réduction de son montant.

Il faudrait, enfin, que les points cessent d'être attribués en fonction des cotisations vieillesse, qui ne préparent en rien les pensions futures, pour l'être en fonction des contributions à l'investissement dans la jeunesse. Asséoir les droits à retraite sur le financement des études, les prestations familiales, les contributions « en nature » effectuées par les parents serait plus logique.

Qui gèrera ce régime ?

L'Etat doit définir les règles du jeu, sans assurer la gestion, car il est malsain de cumuler les deux fonctions. Jusque-là, les partenaires sociaux ont été de moins mauvais gestionnaires que l'Etat : pourquoi ne pas étendre leurs responsabilités ? L'Etat se chargerait du seul minimum vieillesse, nécessaire, en s'inspirant du RSA [revenu de solida-

rité active] pour ne pas confisquer le fruit des efforts des personnes qui veulent améliorer un peu leur sort.

Pourrait-il conduire à l'équilibre des retraites en France ?

Un régime unique ne sera pas opérationnel avant 2020. Il faut donc de nouvelles adaptations paramétriques en 2010 pour que, durant ces dix ans, les déficits ne dérapent pas trop. Parmi ces adaptations, une hausse des cotisations

sera inévitable. Ensuite, le régime sera profilé pour fonctionner sans nouvelle hausse ni déficit, en mettant chacun devant ses responsabilités : travailler plus, ou percevoir une pension mensuelle plus modeste. ■

Propos recueillis par Eric Leroux

Jacques Bichot, « Réforme des retraites : vers un big-bang ? », sur le site www.institutmontaigne.org

Contre



« Nous préconisons un système de comptes personnels de cotisations exprimés en euros »

Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'École d'économie de Paris

Pourquoi désirez-vous mettre fin aux régimes actuels ?

Il s'agit surtout de les améliorer en les simplifiant. On cherche à faire peur aux gens avec la retraite, mais la première source d'angoisse, ce sont ces réformes incessantes qui visent à réduire les droits et à les rendre plus imprévisibles. L'objectif du régime unique simplifié que je propose avec Antoine Bozio est d'abord de mettre fin à l'empilement des réformes, des

régimes et des règles obscures, qui font que plus personne ne comprend rien à ses droits.

Comment fonctionnerait ce régime ?

Pour parvenir à ce régime unique simplifié, tout reste à construire. Il existe de multiples façons de tout remettre à plat. Et les « détails » entre les différentes voies possibles ne sont pas sans importance ! Nous préconisons un système de comptes personnels de

cotisations exprimés en euros, et non en points. La différence est importante : les retraités font leurs courses en euros, pas en points. Il s'agit d'un compte virtuel (aucune cotisation n'est placée), mais qui permet à chaque salarié de prévoir longtemps à l'avance le montant de ses droits à la retraite.

Autre élément essentiel de notre proposition : les périodes de chômage, formation, maternité donnent également lieu à des versements de cotisations sur les comptes personnels.

Et pourquoi pas des points ?

Le passage par les points est souvent une façon d'entourlouper les retraités, en faisant varier leur valeur de façon imprévisible et incompréhensible. Avec des comptes en euros, personne n'osera toucher aux droits acquis par les salariés. C'est un élément essentiel de confiance dans le système.

« Le passage par les points est souvent une façon d'entourlouper les retraités »

Le régime « notionnel » à la suédoise dans lequel le retraité touche ce qu'il a cotisé fonctionne avec une dose de capitalisation. C'est aussi votre idée ?

Non, ce serait une grave erreur, surtout après la crise financière. Notre système fonctionne à 100 % en répartition. Autre erreur de la réforme suédoise : l'ajustement immédiat du niveau des retraites sur la masse salariale, qui avec la récession conduit à une baisse des pensions... Nous proposons également une indexation sur la masse salariale, mais avec un lissage sur dix ans. Il n'existe pas de modèle parfait, pas même en Suède, nous devons inventer le nôtre !

Un tel système tiendrait-il compte des espérances de vie variables des différentes catégories socioprofessionnelles ?

Oui. La logique des comptes personnels tend à avantager les carrières longues et plates, c'est-à-dire les salariés modestes qui, dans le système actuel, subventionnent ceux qui connaissent de fortes progressions salariales en fin de carrière. Nous suggérons aussi de corriger les inégalités d'espérance de vie en versant des cotisations supplémentaires sur les comptes des travailleurs concernés, ou en revalorisant plus fortement les cotisations correspondantes.

Pensez-vous que cela serait suffisant pour mettre fin aux déficits ?

Non. Le déficit prévu jusqu'en 2030 est dû à la bosse démographique du baby-boom, et doit être couvert par des recettes exceptionnelles. Il aurait fallu le provisionner, or, aucune ressource nouvelle n'a été affectée au Fonds de réserve des retraites depuis 2002. Le nouveau système ne pourra être pleinement en place avant 2025-2030 et ne s'équilibrera qu'à compter de cette date. ■

Propos recueillis par E.L.

Retraites : pour un système de comptes individuel de cotisations. Téléchargement gratuit sur : www.jourdan.ens.fr/piketty/



Le temps donne du sens à vos placements



20 ans d'expertise en gestion internationale d'actifs financiers, 20 ans de gestion active dans toutes les conditions de marché, 20 ans de convictions pour 20 ans de performance.

CARMIGNAC INVESTISSEMENT. Fonds actions internationales

+ 14,6 % par an en moyenne depuis sa création

Performances cumulées en %	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans	Depuis la création ⁽¹⁾
Carmignac Investissement	+ 42,6	+ 19,3	+ 96,3	+ 118,5	+ 692,0	+ 919,8
Indicateur de référence ⁽²⁾	+ 27,4	- 25,2	- 0,3	- 38,7	+ 74,5	+ 78,6
Classement dans sa catégorie Morningstar (quartile) ⁽³⁾	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}

Source : Morningstar au 31/12/09

Carmignac Investissement est un fonds non garanti en capital. La durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Les droits d'entrée maximum de Carmignac Investissement sont de 4 % et les frais de gestion sont inclus dans les performances exprimées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie.

Pour plus d'information, contactez votre conseiller financier habituel

Carmignac Gestion
24, place Vendôme. 75001 Paris
Tél. : 01 70 92 33 33 www.carmignac.com

CARMIGNAC
GESTION

DÉCOUVREURS DE CROISSANCE

(1) Création du fonds le 26/01/89.
(2) L'indicateur de référence est le MSCI All Countries World Free (Eur).
(3) Actions Internationales Grandes Capitalisations Croissance.